



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉUNION

Direction
de l'environnement, de
l'aménagement
et du logement de La Réunion

Saint-Denis, le 1^{er}/04/2016

Service Eau et Biodiversité
2015 n° 258

COPIE

Note d'information

Objet : Réserve naturelle marine de La Réunion - Emplacement temporaire pour les balises BS3 et BS4 secteur de Trou d'eau.

Les limites en mer de la Réserve Naturelle Marine de La Réunion sont actuellement matérialisées par 14 balises maritimes flottantes équipées de feux clignotants.

Lors d'évènements météorologiques successifs, certaines de ces balises ont été déplacées ou détériorées.

Ainsi à la fin de l'année 2015, les balises nommées BS3 et BS4 qui délimitent la zone de protection intégrale de Trou d'eau ont été repositionnées temporairement environ 100 mètres de leurs positions initiales aux coordonnées suivantes : BS3 : 55°13'55.02"E - 21°6'14.28"S ; BS4 : 55°14'11.88"E - 21°6'26.22"S.

En 2016, les balises BS3 et BS4 seront remises à leurs positions initiales et remplacées par un matériel mieux adapté.

Les travaux devraient se dérouler au mois de juin.

Pour diffusion auprès des usagers de la mer *par le CROSS.*

Le Directeur de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement

PRÉFET DE LA RÉUNION

Copie : CROSS, DMSOI, DJSCS, RNMR, CRESSM, CRPMEM